

DÉPARTEMENT  
DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE  
**BAILLIF**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le 22 mars à 16h00, le Conseil Municipal de Baillif s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, à Baillif, sous la Présidence de Madame le Maire, sur convocation adressée le 15 mars 2023 et affichée à la mairie.

**CONSEILLERS PRESENTS :**

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU ; Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Dina BELLON ; Joël ARRINDELL ; Josette TINVAL ANDRE ; Jean-Claude HOUBLON ; Cynthia PEROUMAL ; Francis BABEL ; Yves-Lise OTTO ; Romain LICIOUS ; Ketty GOMBAULD LECOLAS ; Annick PARNASSE épouse MONDELICE ; Fred BABEL ; Moïse NAPRIX ; Mauricette CAMALET ; Yolaine BRISSAC ; José DAVISON ; Hadjanie HANANY ; Lydie CRANE.

**CONSEILLERS REPRESENTES :**

Marie-Line SALNOT (représentée par Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU) ; Janick CHACAL (représenté par Romain LICIOUS) ; Danièle MONDELICE (représentée par Yves-Lise OTTO) ; David JOSUE (représenté par Jean-Claude HOUBLON).

**CONSEILLERS ABSENTS :**

Eric FAIRFORT ; Olivier ISMAËL ; Corine PEROUMAL ; Jean-Claude GLANDOR ; Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Marie-Lucile BRESLAU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 19. Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Josette TINVAL ANDRE a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'il a accepté.

**04- ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT FONDS DE SECOURS POUR L'OUTRE-MER (FSOM) SUR L'OPÉRATION : PONT DU PLESSIS DE SAINT-ROBERT**

**RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL**

Par délibération n°2022-06-02 du 12 décembre 2022, le conseil municipal de la commune de Baillif a approuvé les plans de financement des opérations soutenues par le Fonds de Secours pour les Outre-Mer, à savoir les travaux relatifs aux glissières de sécurité du pont du Plessis, à son confortement, ainsi que les travaux de réfection de diverses voiries communales et de réparation de l'éclairage public.

Numéro d'inscription au  
Registre

**2023 - 01**

Numéro de la Délibération

**04**

Effectif du Conseil : 29

Présents : 19

Absents : 10

Dont Procurations : 4

Délibération publiée le

**29 MARS 2023**

Pour le Maire

Marie-Yveline THEOBALD  
PONCHATEAU

Les dépenses concernant les glissières de sécurité du pont du plessis ont augmenté de 1 710.39 €. Il convient par conséquent d'actualiser le plan de financement du pont du plessis de Saint-Robert comme suit :

- **Le pont du Plessis de Saint-Robert ( glissières de sécurité- Phase 1) :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant H.T	Financeurs	Montant H.T
Pont du Plessis	21 832.64 €	FSOM	21 832.64 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 832.64 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 832.64 €</b>

Les autres plans de financement des opérations présentées au titre du FSOM restent inchangées :

- **Le pont du Plessis séparant Baillif de Vieux-habitants (Phase 2):**

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant H.T	Financeurs	Montant H.T
Pont du Plessis ( Etudes et travaux de confortement)	379 817.75 €	FSOM	379 817.75 €
<b>TOTAL</b>	<b>379 817.75 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>379 817.75 €</b>

- **Les routes communales :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant H.T	Financeurs	Montant H.T
Ruelle du stade	18 058.00 €	FSOM	119 356.93 €
Montval, Chemin de Bois Neuf, Dumoulin et Pavé, Bonne Chaire, Malgré tout	39 313.93 €		
Chemin de Mont D'Or	61 985.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>119 356.93 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>119 356.93 €</b>

- **L'éclairage :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant H.T	Financeurs	Montant H.T
L'éclairage	41 232.00 €	FSOM	41 232.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 232.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 232.00 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°2022-06-02 du 12 décembre 2022 du conseil municipal de la commune de Baillif ;  
Considérant l'avis favorable du ministère des Outre-mer ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ouï l'exposé de Madame le Maire  
Après avoir délibéré

**DÉCIDE**

**Article 1** : De modifier le plan de financement relatif à l'opération « Pont du Plessis de Saint-Robert », de la délibération n°2022-06-02 en date du 19 décembre 2022.

**Article 2** : D'autoriser le Maire à signer les documents administratifs correspondants ainsi que les conventions et avenants éventuels.

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

Pour Expédition Conforme

Le Maire

Marie-Yveline THEOBAND-PONCHATEAU

